

Type de réunion

Réunion de collège public
Samedi 29 novembre 2003

COLLEGE DE L'EUROPE

0772190M

77230 DAMMARTIN EN GOELE

03 Vers quel type d'égalité, l'Ecole doit-elle tendre ?

- *Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ?*
- Comment les parents et les partenaires extérieurs de l'Ecole peuvent-ils favoriser la réussite scolaire des élèves ?

En préambule, il est précisé que ce débat devrait être, non celui de l'Ecole, mais bien de L'EDUCATION DES ENFANTS et des jeunes de France afin de répondre à l'exigence de vivre ensemble avec un projet global éducatif et citoyen!

Cette exigence découle normalement des principes de la Constitution qui met en exergue les valeurs de la République indivisible, laïque, démocratique et sociale, en respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Localisation :

la situation de l'Ecole objet de la réunion organisée par le Collège de l'Europe situé à Dammartin en Goële (nord Seine et Marne), présente la caractéristique d'accueillir une population hétérogène.

En effet, le secteur est principalement celui de la ville de Dammartin en Goële,

- chef lieu de Canton de près de 8000 habitants dans le bassin d'activité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle,
- en zone rurale, au développement démographique constant. La plupart des actifs se déplacent sur Roissy et sur Paris.
- à la limite de 3 départements, la ville connaît un brassage de population important avec notamment des transferts depuis la première couronne et d'importants mouvements intra-départementaux.

Les attentes des parents et usagers de l'école publique se font très souvent en comparaison permanente avec les infrastructures et les ressources humaines de Seine Saint Denis.

Les parents d'élèves s'accordent à dire que le collège connaît des résultats positifs à mettre au crédit de la prestation générale de l'établissement et du corps professoral.

Le service public français est également reconnu comme bien situé dans le panorama européen et mondial.

Un débat-échange doit, pour être cohérent, s'appuyer sur le projet en cours légalement et son évaluation. La Loi d'orientation qui est la référence définit des orientations :

- La responsabilité de l'Etat pour la réussite des élèves
 - qualification ou diplôme
 - insertion sociale
- Adaptation des formations aux évolutions de la société
 - sociales
 - techniques et technologiques
 - citoyennes

Ces réalités politiques s'appuyaient sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs, avec en toile de fond l'égalité des chances et l'intégration des enfants les plus en difficulté.

L'organisation de la réflexion est proposée selon une démarche chronologique.

La salle estime que tout se joue dès le plus jeune âge et que les inégalités de traitement de la petite enfance et de la scolarisation sont flagrantes :

- social

- géographique
- potentiel fiscal des communes
- conditions d'implantation des enseignants, des Assistants d'Éducation du fait des conditions de logements (rareté et loi du marché)

L'hétérogénéité des situations familiales réclame des accompagnements qui n'existent pas à la hauteur de ceux observés dans des agglomérations plus grosses, avec une ancienneté. Chaque commune tente alors de créer les conditions pour une relative satisfaction des besoins de tous. Ceci prend du temps et de la richesse. Les retombées fiscales ne sont pas également réparties sur le bassin de l'aéroport.

Les équipements de base comme l'école, le centre de loisirs, les stades et salles d'éducation physique .. ne se créent pas spontanément.

La diversification culturelle et artistique suit le même raisonnement. Les distances deviennent très vite des obstacles au quotidien et pour les activités scolaires, péri et extra scolaires.

Si proche de la capitale, attirant les cinq parties du continent, les enfants du secteur ne peuvent connaître les semblables possibilités d'éveil au monde et d'accès au rayonnement culturel.

Il en sera de même pour les orientations futures en terme de sociétés, Pme-Pmi et l'accès aux grandes écoles et universités.

L'accueil de la petite enfance est une course aux solutions plus individuelles que collectives. Les nounous, assistantes maternelles prévalent sur la crèche et les solutions précaires de halte garderie.

L'école maternelle accueille dans les conditions les plus favorables et la règle des places disponibles, principalement à partir de 3 ans. Les effectifs par classe sont à la fois élevés, comprenant tous les âges ou bien les enfants voyagent pour rejoindre l'organisation du R P I (regroupement pédagogique intercommunal). Le transport collectif ou la voiture familiale est un pré-requis !

Comment l'Ecole peut-elle réussir sa mission tout en satisfaisant à la réalité de la demande sociale et de la volonté politique municipale ? Les conditions ne sont pas nécessairement réunies pour « permettre aux jeunes enfants de développer la pratique du langage et d'épanouir les personnalités naissantes par l'éveil esthétique, la conscience de leur corps, les diverses acquisitions ».

Comment participe-t-elle qualitativement au dépistage des difficultés sensorielles, motrices ou intellectuelles, tout en favorisant leur traitement précoce ?

C'est sur ce point qu'il faut être clair et montrer les difficultés.

Les structures d'accompagnement sinon de traitement existent. Mais, le député local, le vice-président du conseil général le soulignent aussi : le manque de candidats médecins, psychologues scolaires, maîtres spécialisés est criant quand les postes budgétaires existent !

Les inégalités de fait sont constatées du fait des diversités de considération de l'école pré-élémentaire encore entendue comme non obligatoire et au sein de laquelle les avenir se dessinent ou se nouent. Pourquoi ne pas créer un véritable accueil primaire comportant sans faux-fuyants les 3 cycles ?

L'école élémentaire péchera dans la réalisation de ses objectifs du fait de difficultés rencontrées et non traitées dès le « cycle 1 ».

Du fait des contraintes exprimées, le « cycle 2 » englobe de manière pas toujours harmonieuse la grande section de maternelle.

L'action insuffisante des réseaux d'aide (incomplets) s'applique en priorité à ce cycle.

Les difficultés seront très souvent prolongées au cycle 3 et donc dans la suite du cursus de l'élève.

Comment permettre alors un passage qualitatif au collège ouvert pour tous ?

Qui doit être responsable ? Pas l'Ecole !

Les inégalités de traitement des élèves sont rencontrées, par insuffisance de ressources, ou du fait de leur gestion. Par exemple :

- Enseignement de la natation (nombre réduit et coût des bassins, éloignement, coût des transports, temps passé réellement dans l'eau) – l'objectif de savoir nager n'est pas atteint.
- Enseignement de langue(s) étrangère(s) inégalitaires : leur découverte et apprentissage ne permet pas de prétendre en faire un véritable enseignement pour la continuité avec le collège. Seules les communes qui en ont la volonté et les moyens financent un intervenant en temps scolaire mais aussi en temps périscolaire (sans transfert de charge de la part de l'Etat).

- Informatique - le Bii prévoit une évaluation en fin de primaire (phase 1). Comment faire sans les équipements adaptés et en nombre suffisants dans les écoles, le monitorat éclairé des enseignants, l'accompagnement de conseillers, la maintenance des appareils.. Le collège doit démarrer l'apprentissage dans beaucoup de cas, sans pré-requis!
- Accueil des enfants handicapés. La loi oblige, mais le rythme du fonctionnement de l'établissement, ses bâtiments.. ne créent pas les conditions d'une bonne intégration.
- Que dire des ressources complémentaires (emploi jeune - aide-éducateur), injectées pour cinq années et dont la mission innovante était d'apporter des compétences complémentaires à l'école (pas toutes) dans les domaines prioritaires de l'Institution : informatique, BCD, aides diverses dont l'intégration des élèves en difficulté, l'accompagnement pour la sécurité.. Les enseignants y ont vu une concurrence à leur statut avant de justifier leur besoin quantitatif et qualitatif. Mais malgré leur nouveau statut, ce sont des solutions précaires.

Que dire des élèves qui en fin de cycle 3 n'ont pas les capacités d'entrer normalement au Collège car il est évident que pour eux, malgré les efforts, ils devront attendre la fin de la scolarité obligatoire pour sortir de la frustration dont l'Ecole porte le jugement sans en être responsable ou avoir la faculté de prendre en charge effective leurs cas particuliers.

L'inégalité est aussi pour celles et ceux qui supportent, bon an mal an, la gêne souvent importante de comportements asociaux qui réduisent d'autant la durée et le déroulement des cours, donc de l'achèvement correct des programmes.

Le système éducatif doit prendre « globalement » en compte l'intérêt de l'Enfant.

Les solutions locales, avec ou sans projet écrit, participent de l'éclatement du rythme de vie de l'enfant. Les volontés ou velléités se heurtent aux freins institutionnels, administratifs et financiers !

L'Ecole, creuset des valeurs laïques et de justice n'est-elle pas le refuge où est véhiculé, comme aux plus beaux jours de l'idéal universel, les consignes de respect de l'individu, du groupe, des adultes pour un vivre ensemble que l'on dénomme : citoyenneté.

La citoyenneté est une démarche qui s'acquiert et demande de la persévérance, donc un apprentissage en liaison avec les familles, premières responsables de leurs enfants, puis avec une relation partenaire dont l'école.

Il ne peut être envisagé de séparer les missions de dispense des savoirs fondamentaux des règles de vie et de relation à l'autre pour une saine émulation dans une société mixte.

Etre et avoir. Les actions complémentaires peuvent être reformulées comme dans le « contrat éducatif local » ou le « contrat-ville » où elles procèdent de l'insertion respectueuse et donc laïque de tous.

Les décideurs n'ont pas assez évalué les résultats des objectifs fixés.

Ils n'ont pas comme l'indique le document « éléments de diagnostic » anticipé sur l'avenir.

Le débat national ne saurait passer sous silence la question des nombreux sujets d'analyse insuffisante.

La salle constate que l'Enfant-élève n'est pas considéré dans sa réalité et son devenir. L'Institution boîte de ne pas encourager de projets personnels concrets, dans la perspective de son affirmation et de ses progrès en classe ou dans sa vie.

L'Ecole n'est plus celle de Jules Ferry, elle s'est modernisée. Les attentes de la société moderne sont autres, toutefois, le développement de l'Enfant est physiologiquement semblable et psychologiquement, il a un rythme propre contre lequel la précipitation consumériste ne peut heureusement pas exercer la domination qu'elle tente pour le profit immédiat.

L'Ecole a besoin de sérénité pour approfondir ses fondamentaux et préparer chaque élève dans le sens de la recherche de son autonomie et de la responsabilité.

Le constat montre que la nation peut mieux faire et qu'en même temps une organisation vers un projet global éducatif peut mettre en œuvre un processus d'intégration qualifiant pour le respect de la dignité de tous.

PROPOSITIONS

Précisant que le débat sur l'avenir de l'Ecole devrait être celui de l'EDUCATION des ENFANTS et des JEUNES, les acteurs présents font des propositions.

Les participants font preuve d'une honnêteté intellectuelle en s'attachant à porter une appréciation positive, même si insuffisante en regard des objectifs définis par la loi d'orientation de 1989 et les suivants qui en découlèrent : programmes, consultations diverses et réflexions qui n'ont pas abouti.

1. Achever ce qui a été amorcé et qui va dans le sens de la réussite des élèves
 - a. Par la définition validée des missions de l'Ecole
 - b. Par les innovations pédagogiques qui seront nationales
 - c. Par l'aide effective aux projets d'écoles et d'établissements dès lors qu'ils répondent à l'attente et aux directives
 - d. Par le respect des temps pour les programmes
 - e. Par la revalorisation des évaluations dans les cycles du primaire et à l'entrée en 6ème
 - f. Par l'accompagnement citoyen des jeunes et de leurs familles en concertation avec les enseignants et les partenaires
 - g. Par l'accompagnement incontournable des métiers de santé et d'enseignants spécialisés attachés à l'institution scolaire et des points d'écoute et de rencontre
 - h. Par la coordination d'une démarche partenariale

1. Reconnaître la Maternelle dans l'enseignement primaire obligatoire dès l'âge de 3 ans

2. Accueil de Tous les Enfants avec les aides et soutiens nécessaires
 - a. Avec les conditions adaptées à l'école et à l'établissement
 - b. Avec les conditions matérielles et fonctionnelles étudiées
 - c. Avec les structures de réseaux d'aides, UPI .. intégrées
 - d. Avec les partenariats institutionnels et externes

En respect des normes en vigueur

1. Tenir compte de l'environnement d'accueils en parfaite concertation
 - a. entre la famille « premier éducateur de l'enfant » tout au long de la scolarité
 - b. avec les équipes pédagogiques et éducatives (scolaires et périscolaires)
 - c. avec les services de santé en compétences et nombre suffisants
 - d. avec les municipalités responsables de la scolarisation

1. Définition de la mission de l'Ecole
 - a. équilibre entre la fonction d'Enseignant et d'Educateur
 1. différenciation des attentes
 2. transmission des savoirs par les enseignants
 3. rôle également de relais sociaux
 4. vigilance quant au respect de la règle

5. donner une image positive du métier d'enseignant

6. Adaptation du Collège aux élèves pour leur épanouissement d'adolescents en construction de leur avenir d'adultes dans la continuité du système éducatif.

7. Définition et accompagnement des objectifs de projets avec engagement de cohérente et s'appuyant sur des financements qui permettent la menée à terme.

8. Les projets doivent être définis et menés dans un cadre de concertation, de transparence et de coordination avec les équipes pédagogiques ; les limites de responsabilités et de compétences de chaque intervenant sont précisées.

9. Evaluations régulières avec redressements nécessaires

Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)

La question 08 n'a pu être abordée. En effet, des enseignants du collège ont tenu à marquer leur ressentiment dans l'organisation de ce débat national.

- Sans se désintéresser, nombre sont celles et ceux qui refusent de participer
- Sentiment de précipiter le calendrier qui coïncide avec les échéances de fin de trimestre
- Suspicion dans les modalités d'organisation
- Doublet de la concertation avec les instances représentatives
- Manque de réalisme de l'Etat devant leurs propositions au cours des multiples consultations qui n'aboutissent pas, sauf à mettre en permanence des champs d'expérience en marche
- Manque de confiance et pas assez de considération dans une mission de service public où les manques de structures font supporter aux enseignants et personnels les affres de la société.

L'animation et le secrétariat ont été couverts par 2 délégués départementaux de l'éducation nationale, un médecin scolaire vacataire, une psychologue scolaire retraitée, en toute indépendance et objectivité.

Trois priorités pour l'École

Remarque : les 3 propositions recommandées ne sont pas hiérarchisées mais bien l'objet d'un tout qui se veut être cohérent

1 . – Reconnaissance de l'ECOLE MATERNELLE OBLIGATOIRE - les inégalités constatées dès le plus jeune âge sont amplifiées tout au long des étapes de développement de l'enfant et peuvent être invalidantes ; aussi, l'égalité de tous passe aussi par la scolarisation des enfants à partir de 3 ans dans une structure unique « obligatoire » , le Primaire qui réunisse harmonieusement les 3 cycles.

2 . – PROJET GLOBAL EDUCATIF et citoyen - l'Education des enfants est un processus interactif qui met en jeu la famille, l'environnement immédiat, la commune, les lieux d'accueil, l'École. Elle ne peut se construire qu'en partenariat avec la définition de projets adaptés, précis, quantifiés, datés et évalués.

3 . – L'ADAPTATION DU COLLEGE aux élèves pour leur réussite doit définir ses missions essentielles, dans la continuité des projets individuels de l'élève et du jeune, qui garantissent son insertion dans la société en respectant sa dignité et en particulier dans les constats de difficultés accumulées et d'échecs.